



SAINT-MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL INFOS

SEPTEMBRE.OCTOBRE.NOVEMBRE.DECEMBRE

2011

N°34

Le mot du Maire

Dans notre bulletin précédent nous vous indiquions que dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et selon le projet de schéma présenté par monsieur le Préfet, la Communauté des Communes Gespe Adour Alaric était dissoute. Les communes de Horgues et Momères étaient rattachées au Grand Tarbes et toutes les autres communes dont Saint-Martin à la Haute-Bigorre.

Avec les communes d'Allier, Arcizac-Adour, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Horgues et Vielle-Adour nous avons affirmé notre franche opposition à ce projet. Il semblerait qu'aux dernières nouvelles nous ayons été entendus puisque la Communauté des Communes Gespe Adour Alaric serait maintenue.

Il est à noter également que la commune de MONTIGNAC rejoint Gespe Adour Alaric.

Le dossier de construction de l'école communale se poursuit. La phase avant-projet est terminée. Les plans sont dessinés et le Cahier des Clauses techniques et Particulières est approuvé. Une consultation a eu lieu afin de désigner un coordonnateur de sécurité et un bureau de contrôle technique. Le coordonnateur de sécurité est Monsieur Buisson d'APAVE. Le bureau de contrôle technique est APAVE.

Le Permis de Construire a été déposé et est en cours d'instruction à la DDT. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence sera publié début janvier 2012. Il doit nous permettre de choisir les entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux qui se décomposent en 10 lots (*Gros œuvre, Charpente couverture bardage zinguerie, Menuiseries extérieures aluminium serrurerie, Plâtrerie plafond suspendu, Menuiserie intérieure bois, Carrelage faïence, Electricité courants faibles, Plomberie sanitaire chauffage VMC, Peinture revêtement de sol, Voirie réseaux divers*).

Le coût de l'opération est évalué par le maître d'œuvre à 399000,00€. Elle sera financée en partie par les subventions de la Préfecture, du Conseil Général et de la Région. La gestion raisonnée du budget lors des années précédentes et le désendettement total, effectif depuis début 2011, nous permettent de financer la part communale sur nos fonds propres sans avoir recours à l'augmentation des taux communaux d'imposition.

Une fois n'est pas coutume la fête locale s'est déroulée par un temps magnifique. Vous avez été nombreux à participer à l'apéritif du dimanche midi et nous vous en remercions. Toutes nos félicitations aux organisateurs du Comité des Fêtes et aux conscrits qui se sont investis pour que ce week-end connaisse une belle réussite.

Jean-Claude LASSARRETTE

Vœux 2012

C'est avec un grand plaisir que nous vous invitons à venir passer ensemble un agréable moment d'échanges et de convivialité aux traditionnels vœux du Maire et du Conseil Municipal le,

Samedi 21 janvier 2012 à 18h00,

à la salle des fêtes du village. A cette occasion nous remettrons le diplôme d'honneur de porte drapeau à monsieur Abel LABAYLE-TROY

Un buffet clôturera la cérémonie.

Dans l'attente de vous accueillir, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.



JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNEE



Sécurité routière (RD935)

Comme ils s'y étaient engagé monsieur le Préfet et monsieur le Président du Conseil général ont fait procéder à des mesures afin d'améliorer la sécurité sur la RD 935.

Un compteur a été mis en place, au mois d'août, pour analyser les vitesses et le trafic.

Les résultats observés sont les suivants :

- Sens 1 : **TARBES** \rightleftarrows **BAGNERES**
 - Nombre de véhicules légers (VL) cumulé moyen par jour : VL=3109
 - Nombre de poids lourds (PL) cumulé moyen par jour : PL= 117
 - Vitesse moyennes des véhicules légers : Vm=48,6km/h
 - V85 des véhicules légers en km/h (vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des usagers) V85=57,6km/h

- Sens 2 : **BAGNERES** \rightleftarrows **TARBES**
 - Nombre de véhicules légers (VL) cumulé moyen par jour : VL=2973
 - Nombre de poids lourds (PL) cumulé moyen par jour : PL= 113
 - Vitesse moyennes des véhicules légers : Vm=53,4km/h
 - V85 des véhicules légers en km/h (vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des usagers) V85=63km/h

Le détail des différents relevés journaliers est à votre disposition à la Mairie.

Commentaire : 466 VL et 18 PL en moyenne par jour roulent à 57,60km/h soit 500 conducteurs environ qui sont en infraction et verbalisables (en rapport aux 55 km/h tolérés)

Un radar pédagogique a été installé durant une période.

Une convention bipartite entre la commune et le Conseil Général est signée afin de procéder au rafraichissement de la peinture de sécurité (marquage axial, bordure de chaussée, passages protégés, intersections...) sur la traversée de l'agglomération.

Le montant des travaux est estimé à 4800€ financé à 50% par les deux collectivités.

L'état civil en 2011

Naissances

Louane FERNANDES
née le 09 février

Elia et Nolan BRUGIRARD/FOURCADE
nés le 03 juillet

Louka DE FIGUEIREDO
né le 12 septembre

Maël ABRIBAT
né le 19 septembre

Lilou FOURCADE
née le 09 décembre

Décès

Josiane FOURNIER
Le 6 janvier

Andrée HUSSET
Le 23 mars

Eloi ABADIE
Le 10 avril

Jean-Noël GALLEGO
Le 14 juin

L'espace des associations

**BONNE
ANNÉE**

*Le Comité des Fêtes, La Gymnastique volontaire de Saint-Martin,
la Diane Saint-Martinoise et le Club du 3^{ème} âge « La joie de vivre »*

**BONNE
ANNÉE**

*vous présentent leurs meilleurs vœux pour
cette nouvelle année*